

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de la  
souveraineté alimentaire

## **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 13 MAI 2022 PORTANT APPROBATION DE PROGRAMMES PLURI- ANNUELS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DES INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES ET DE LEUR STRUCTURE DE COORDINATION TECHNIQUE AGRICOLE**

Le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

Vu les articles L820-1 à 3 et R 822-1 du code rural et de la pêche maritime relatifs au développement agricole et rural,

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Vu l'arrêté modifié du 19 octobre 2006 relatif à l'élaboration et à l'évaluation du programme national de développement agricole et rural,

Vu l'arrêté du 13 Mai 2022 portant approbation de programmes pluri-annuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles et de leur structure de coordination technique agricole,

Vu l'arrêté du 05 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 24 juin 2022 portant approbation de programmes pluri-annuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles et de leur structure de coordination technique agricole,

Vu le contrat d'objectifs pour les programmes de développement agricole et rural 2022-2027 des instituts techniques agricoles et de l'association de coordination technique agricole (ACTA) signé entre l'ACTA et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le 13 avril 2022,

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1**

L'arrêté modificatif du 05 juillet 2022 susvisé est abrogé.

#### **Article 2**

L'arrêté du 13 Mai 2022 susvisé est modifié conformément aux articles 3 et 4 du présent arrêté.

#### **Article 3**

L'annexe 1 de l'arrêté du 13 Mai 2022 portant approbation de programmes pluri-annuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles et de leur structure de coordination technique agricole est remplacée comme suit.

#### **Article 4**

L'annexe 2 de l'arrêté du 13 Mai 2022 portant approbation de programmes pluri-annuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles et de leur structure de coordination technique agricole est remplacée comme suit

#### **Article 5**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

#### **Article 6**

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 Juillet 2022

Pour le Ministre et par délégation

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche



Valérie BADUEL

**ANNEXE 1**

<b>Nom du programme</b>
<b>ACTA</b>
<b>ARMEFLHOR</b>
<b>ARVALIS</b>
<b>ASTREDHOR</b>
<b>CTIFL</b>
<b>FN3PT</b>
<b>IDELE</b>
<b>IFIP-Institut du Porc</b>
<b>IFPC</b>
<b>IFV</b>
<b>ITAB</b>
<b>ITAVI</b>
<b>ITB</b>
<b>ITEIPMAI</b>
<b>IT2</b>

## ANNEXE 2

<b>Organisme chef de file</b>	<b>Nom du programme inter-institut</b>
ACTA	Mobilisation du levier du numérique pour soutenir la conception, le pilotage, le déploiement et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants
ACTA	Synergies pour la production et le transfert de références entre les modes de production Bio et non Bio
ARVALIS	Atteindre la Multiperformance des systèmes de production en valorisant les synergies entre ateliers et entre acteurs (MULTIPERF)
IDELE	RESEAUX D'ELEVAGE
IDELE	Atténuation du changement climatique dans les systèmes agricoles français